RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE ET D'INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE DU ROUSSILLON (CIVR)

Le CIVR a demandé une extension des dispositions relatives aux cotisations interprofessionnelles des accords relatifs à la connaissance et à l'organisation des marchés des vins AOC et IGP du Roussillon.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : *consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr* en indiquant en objet du message *«CIVR »*

- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Service de la production agricole, Sous-Direction des produits et des marchés, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle : CIVR		
Période	2014	2015
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
a) connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action(s) : - Enregistrement des transactions - Saisie des DRM - Elaboration des statistiques - Etudes de marchés - Panels consommateur et distributeur - Panels marchés export - Echange de données avec ODG (Récolte, surfaces, …)	238 600 €	300 000 €
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production: Objet et description de la ou les action(s) : - Tourisme de Terroir - Salons - Programme export UE - Programme export pays tiers - Mise en avant des signes de qualité - Evénementiel - Relations Presse - Voyage prescripteurs - Formation	3 129 954 €	3 200 000 €
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques: Objet et description de la ou les action(s) : - Bio Control - Ferti Azotée en viti Bio - Lutte Bio contre eudémis - Oeno Bio	30 000 €	32 500 €
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique: Objet et description de la ou les action(s) : - Lutte contre Oïdium et Mildiou - Indicateurs de risque - Résidus Phytos	22 500 €	24 375 €
i) études visant à améliorer la qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) : - Résidus Oeno - VDN Rosés - Contaminants	22 500 €	24 375 €
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement; Objet et description de la ou les action(s) : - Zéro herbicide - Enherbement permanent - Modélisation : Eudémis/Mildiou - Maladies du Bois - Lutte contre le Pourridié - Expécoviti	59 850 €	68 750 €

- Etudes comportement cépages		
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés		

VINS

AOP	TAUX en € HT
Collioure	3,82
Côtes du Roussillon	4,00
Côtes du Roussillon Villages	4,00
Banyuls et Banyuls Grand Cru	3,82
Grand Roussillon	2,90
Muscat de Rivesaltes	7,74
Rivesaltes	7,74
Maury	5,00
IGP	
Côte Vermeille	0,76
Côtes Catalanes	0,76

- **Opérateurs supportant la CVO : 50% Producteur, 50% Négociant.**
- **Fait générateur : volumes commercialisés mentionnés dans les DRM**

signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle	Le Président,  Jean-Louis SALIES